

-1998 170.

MEMOIRE DE GEOPOLITIQUE

Groupe D2

CC Thierry LE MOIGNE

**INFLUENCE GEOPOLITIQUE DE  
L'IMMIGRATION SUR LA NATION FRANCAISE  
A LA FIN DU XXème SIECLE.**

**COLLEGE INTERARMEES DE DEFENSE**

1997-1998

## PLAN

<b>INTRODUCTION</b>	<b>P.1</b>
<b>I. L'IMMIGRATION EN FRANCE</b>	
• Historique,	P.2
• Bilan de l'immigration à la fin du XXème siècle,	P.3
• L'immigration : un correctif partiel,	P.3
. Sur le nombre,	
. Sur la structure,	
• Structure de la population française : diversité et inégalité,	P.4
. Rapport hommes/femmes et tailles des ménages,	
. Des nationalités plurielles,	
. Une influence importante sur le nombre des français (natalité et naturalisations),	
. Des différences socioculturelles qui s'atténuent sans disparaître,	
. Une répartition inhomogène sur le territoire et dans la pyramide des âges.	
<b>II. ORIGINES DES RAPPORTS DE FORCE ET DE POUVOIR</b>	<b>P.5</b>
• Les rapports entre Etats :	P.5
. les écarts naturels, origines de l'immigration.	P.6
• Les rapports de pouvoir, origine des rapports de force,	
• Les rapports entre populations sur le territoire d'accueil : les « grumeaux » du melting pot.	P.7
. la modification qualitative et quantitative de l'immigration en France,	
. des facteurs d'homogénéité et des facteurs de différenciation,	
. Influence des inhomogénéités :	
. Le distinguo « insertion », « assimilation », « intégration ».	
. Les problèmes de l'intégration,	
• Les rapports de force origine des rapports de pouvoir.	P.8
. Le « coût » de l'immigration,	
• Les conséquences politiques	P.9
- La lutte pour la reconnaissance et les droits,	
- L'atmosphère passionnelle du débat,	
- L'enjeux politique,	
- Les institutions,	
- La politique étrangère	
• Prospectives	P.11
<b>CONCLUSION</b>	<b>P.12</b>

## SUJET : *Influence géopolitique de l'immigration sur la nation française.*

### • INTRODUCTION

La FRANCE est une terre traditionnelle d'immigration. Les flux humains font partie intégrante de son histoire et de sa culture : ils font partie des forces profondes géopolitiques qui ont construit notre nation siècle après siècle. Notre pays y a puisé une partie de sa force et de son originalité.

Entre Etats, ces flux sont provoqués par les rapports de force qui peuvent s'évaluer par les écarts de niveaux économiques, socio-culturel, politique, démographique des nations. L'immigration apparaît donc comme une régulation naturelle de la répartition des richesses et des besoins humains. Ces rapports de force peuvent également trouver leur origine dans les rapports de pouvoir entre Etats (politique nataliste, volonté d'expansion). Les mêmes phénomènes se retrouvent sur le territoire d'accueil, mais inversés : le rapport de force des populations immigrées installées de fait faces aux populations d'accueil peut engendrer des rapports de pouvoir (lutte pour les droits).

Plus que jamais, en cette fin de XX<sup>ème</sup> siècle, l'immigration est une des bases sur lesquelles se construit notre pays. Cependant, elle semble poser un nouveau problème à la société française. La profonde évolution que connaît le monde depuis trente ans par les nouvelles technologies, l'explosion démographique, les clivages entre pays « riches » et « pauvres », la modification des mentalités ont changé les données initiales et fait évoluer l'immigration de manière quantitative et qualitative.

Cette évolution est très sensible en FRANCE. Même si les flux se stabilisent en proportion depuis quelques années, l'immigration devient plus « voyante » car les nouveaux venus ne viennent plus de notre vieille Europe. L'immigrant, de plus, ne cherche plus une « nouvelle patrie », mais veut profiter des avantages du pays « riche » sans pour autant oublier ses origines. La mécanique de l'assimilation ne fonctionne plus comme avant et la nouvelle solution retenue - « l'intégration » - impose un effort de la part de la population du pays d'accueil qui doit changer de mentalité.

De plus, les rapports de force et de pouvoir entre systèmes (occident/tiers-monde et civilisations judéo-chrétienne/Islam) se retrouvent au niveau local du pays d'accueil. Une influence extérieure existe et est organisée. Cette influence trouve un appui important, en FRANCE, dans une partie de la population d'accueil qui se rapporte à la tradition humaniste de notre pays et qui n'arrive pas à se défaire d'un malaise rattaché à notre époque coloniale.

Les inhomogénéité culturelles sont amplifiées par la concentration de la population immigrées sur des portions limitées du territoire. De nombreux facteurs provoquent la création de ghettos où le sentiment d'exclusion peut tourner au refus des lois du pays d'accueil. Géopolitiquement parlant, un « fait minoritaire » peut apparaître.

D'un autre côté, une partie de la population d'accueil se sent menacée dans ses racines et dans ses droits. L'amalgame entre invasion et immigration apparaît accentué par des phénomènes parallèles comme le taux de fécondité, l'augmentation de la délinquance et l'impact terroriste très médiatisé. De plus, dans une société en crise économique pratiquement permanente, les nouveaux venus apparaissent comme des rivaux sur le marché du travail et une charge sociale. Cette peur de l'étranger et ce sentiment de trahison vis-à-vis de l'autre partie de la population qui soutient les immigrés poussent les esprits vers les extrêmes et des dérives dangereuses.

Ces profonds malaises créent une atmosphère passionnelle dans toutes les communautés. L'immigration est au centre de tous les débats politiques. Médias, débats, démagogie, chiffres truqués finissent de brouiller la vérité et augmentent le sentiment de confusion.

Pour ces raisons, il est important de constater objectivement les actions géopolitiques (rivalités de pouvoir et rapports de force) qu'exercent, à l'heure actuelle, sur notre économie, notre population, notre territoire, notre vie sociale et notre culture, les populations non-autochtones venues s'installer dans notre pays pour y trouver un emploi. Le plan retenu pour ce mémoire, partira d'un bilan de l'immigration en France, à la fin du XXème siècle. L'analyse de ces rapports se fera dans une deuxième partie et tentera de répondre à quelques questions et a priori pour resituer l'influence de l'immigration à son vrai niveau.

## I. L'IMMIGRATION EN FRANCE

### • Historique,

Le territoire français est un lieu de passage qui a vu se succéder nombre d'invasions au cours des siècles. Sans revenir dans le détail aux invasions gauloises, romaines, franques, huns et sarrazines qui ont toutes laissées des marques profondes dans la population et la société de notre pays, il est possible de retenir quelques étapes dans l'histoire plus récente. Avant 1851, l'immigration était surtout limitée à une immigration de voisinage. A partir de 1851 et jusqu'en 1931, on constate une progression constante des flux de populations entrantes sur le territoire. Contrairement à de nombreux pays européens, la FRANCE reste un pays d'immigration. Cette période voit également la naissance des caractéristiques liant le ralentissement de l'accroissement de la population et l'essor industriel. L'arrivée de populations africaines et portugaises apparaît à partir de 1921. La période 1931-1946 marque le reflux du mouvement migratoire du fait de la crise de 1931 (apparition des premières mesures gouvernementales pour limiter l'immigration) et de la guerre de 1939. L'afflux des réfugiés espagnols ne compensera pas ces départs (2 158 000 en 1936 et 1 744 000 en 1946).

Enfin, de 1946 à nos jours, l'immigration est marquée par **la politique de l'immigration** : les pertes en vie humaine et de la reconstruction aux lendemains de la guerre mettent en évidence **l'impératif migratoire** et pousse le Plan à prévoir 1,5 millions de travailleurs (la Commission de la main d'oeuvre préconisait 500 000). L'immigration est nécessaire, mais doit être maîtrisée. C'est l'objet de l'ordonnance du 2 novembre 1945. Mais cette **immigration organisée** est un échec et on assiste à l'accroissement constant des travailleurs immigrés de 1 744 000 en 1946 à 3 680 000 en 1982. L'évolution est cependant fluctuante et dépend de facteurs conjoncturels et de mouvements structurels profonds. On peut parler d'échec de l'immigration maîtrisée entre 1946 et 1956. Entre 1956 et 1965, on assiste à l'essor de l'immigration dans l'anarchie qui amène une réaction gouvernementale (contrôle de l'immigration algérienne et d'Afrique Noire, extension de l'effort d'insertion). De 1966 à 1974, on passe du contrôle à **l'arrêt officiel de l'immigration** par un ensemble de circulaires (juillet 68; février 72; juillet 74).

Si l'arrêt de l'immigration est officielle depuis 1974, il ne s'agit que d'une volonté politique affichée. L'immigration continue en fait depuis cette date, mais une évolution récente permet de constater une stabilité quantitative à 6,4% de la population (3,4 millions en 1975 et 3,6 millions en 1990).

En 1985, l'ouverture de l'espace SCHENGEN impose de légiférer à nouveau pour que le contrôle de l'immigration soit cohérent avec les standards européens. C'est l'origine des **lois PASQUA** en 1993 qui visent la maîtrise de l'immigration, la réforme du code de la

nationalité et le renforcement des contrôles d'identité. Très controversées, ces lois sont rediscutées en 1997 après le changement de majorité. Les lois Chevènement, outre des réajustement de procédures, simplifient le code de la nationalité.

- **Bilan de l'immigration a la fin du XXème siècle**

Le bilan de l'immigration est avant tout un bilan démographique. Les questions essentielles auxquelles nous essaieront de répondre sont : combien y-a-t-il d'étrangers en France, d'où viennent-ils et quels sont leurs particularités pouvant influencer sur le plan géopolitique sur notre nation. Les annexes en fin de mémoire permettront au lecteur de se référer à des chiffres plus précis.

Les études démographiques montrent un ensemble de problèmes de structure de la population française. Le vieillissement naturel est l'un des plus marquant. Ses causes les plus évidentes sont un vieillissement «par le bas » (baisse de la natalité) et «par le haut » (baisse de la mortalité, plus récente). Cependant, durant la période de 1950 à 1991, l'effet de vieillissement par le bas, dû à la très récente baisse de la fécondité, n'ayant pas encore annulé le rajeunissement provoqué par le baby boom et l'immigration, la totalité du vieillissement peut être attribuée à la seule baisse de la mortalité.

- **L'immigration, un correctif partiel :**

**Sur le nombre :** elle permet de compléter les effectifs après les saignées de 14 et 39 et compense naturellement la faiblesse de l'excédent des natalités sur les décès. L'influence de la révolution industrielle sur le taux de fécondité s'est rapidement fait sentir en France qui a naturellement fait appel à la main d'oeuvre étrangère : en 1851, les immigrants forment 1% de la population (380 000); en 1891: 3% (1,1 millions dont 500 000 belges) stationnaire jusqu'en 14 simplement par la simplification de la naturalisation (loi de 1889).

**Sur la structure :** l'exemple des années 20 est instructif : des jeunes hommes sont morts, des jeunes hommes arrivent. L'immigration portant sur des tranches d'âges assez jeunes, elle permet un ralentissement du vieillissement, un correctif à la fécondité, mais d'ampleur modeste en 1920-30. Ce correctif à la fécondité sera plus net en 1950-60 : le nombre moyen d'enfants par femme était de 3,19 pour les étrangères contre seulement 1,75 pour les françaises. L'influence générale est plus modeste : stabilisation à 1,82.

La baisse précoce de la fécondité en France est assurément la raison principale de la longue tradition d'immigration qui singularise notre pays. Cependant :

- La chute de la fécondité des années trente (naissances < décès) correspond à un reflux de l'immigration (pression de la crise) à un flux de 40 000/an.

- Inversement, le baby boom et l'euphorie économique des trente glorieuses fait bon ménage avec une très forte immigration.

- La crise économique et une certaine xénophobie des années 70 provoquent la fermeture des frontières, d'encouragement aux départs, alors que le taux de fécondité baisse rapidement.

*Enfin, depuis 1930, loin de les corriger, le **mouvement migratoire** a plutôt accentué les effets du **mouvement naturel**.*

L'immigration est un facteur décisif du devenir de la population française. Elle n'est pas seulement un effectif indifférencié d'individus. Au-delà de la structure par âge, elle recèle une grande diversité dont il convient de prendre la mesure.

• **Structure de la population française : diversité et inégalité.**

**Rapport hommes/femmes et tailles des ménages**

En 1990, la France comptait 56,6 millions d'habitants, dont 27,6 d'hommes (48,7%) et 29 de femmes (51,3%). L'équilibre résulte d'effets de sens contraire de la natalité, de la mortalité et des migrations : 105 garçons pour 100 filles à la naissance, mais 8 ans de plus à vivre pour les femmes (surmortalité masculine). Il y a ainsi un équilibre aux âges de la procréation qui favorise, sur le plan social, la monogamie et l'égalité entre les sexes. Par contre, la population âgée est très féminine : dans la tranche d'âge de 70 ans, il y a 70 hommes pour 100 femmes.

La population immigrées est en générale plus forte en hommes, sauf dans le cas des regroupements familiaux. 6% du nombre total des ménages est un ménage étranger (dont la personne de référence est étrangère). La taille moyenne de ces ménages augmentent (3,28 pers./ménage en 1975 et 3,38 en 1990) du fait de l'augmentation des ménages d'origine extérieure à la CEE. La part des ménages de plus de 6 personnes, qui ne dépasse pas 2,5% pour les français, est de l'ordre de 30% pour les ménages musulmans (35% pour les marocains).

**Des nationalités plurielles**

Sur le plan des nationalités, la diversité est aussi importante. En 1990, sur les 56,6 millions d'habitants, la France comptait 53 millions de français et 3,6 millions d'étrangers (6%) qu'il faut différencier des 4,2 millions d'étrangers « autorisés à résider sur le territoire français » (chiffre de 1982). L'écart provient du fait que le recensement surestime le nombre d'étrangers : la plupart des enfants français de parents algériens sont répertoriés comme algériens. En fait, sur les 805 000 algériens recensés en 1982, près de 250 000 sont des enfants français, aux termes du code de la nationalité. On peut donc évaluer le nombre d'algériens cette année-là à 560000 et le nombre d'étrangers à 3,4 millions.

Ces 3,4 millions d'étrangers (voir annexe) se répartissent entre 1,8 millions d'européens (50%) et 1,6 millions d'africains (ces derniers marquent la différence qualitative de l'immigration depuis trente ans). L'Asie (8%) et les Amériques (2%) restent d'un apport très secondaires. Sept nationalités forment 80% des effectifs :

EUROPE :	Portugais	757000
	Italiens	340000
	Espagnols	327000
AFRIQUE :	Algériens	805000 (560000 juridiquement)
	Marocains	441000
	Tunisiens	190000
	Turcs	122000 (comptés comme Asiatiques)

En 1986; le nombre d'Européens et d'Algériens diminuait. Les effectifs des Marocains et Tunisiens progressent. Au total, le nombre total d'étrangers diminue.

La grande caractéristique de ces trente dernières années est la forte immigration maghrébine. En 1954, les « français musulmans d'Algérie » étaient 200000 en France. Ils dépassent 500000 en 1975.

**Une influence importante sur le nombre de français (natalité et naturalisations)**

La stabilisation à 6,4% d'étrangers depuis les années 75 est le résultat, non-seulement d'une diminution notable de l'immigration, mais aussi parce que le processus de naturalisation (entre 60 et 100000 personnes par an) réduit l'effectif des « étrangers ».

Le taux de fécondité joue peu pour les travailleurs immigrés, sauf en cas de regroupement familial où la population conserve pendant un temps assez long sa forte fécondité d'origine (cas du Maghreb). Le taux de fécondité finit par diminuer, les

immigrées tendant à s'aligner sur la population française. L'exemple des algériennes est notable : Pour un taux de 5,7 en arrivant en 1975 (taux déjà inférieur à la moyenne algérienne de 7,4), ce taux s'érode après quelques années pour atteindre 4,5 en 1985. L'immigration maghrébine contribue pourtant de manière importante à la natalité française.

Un exemple est intéressant également pour situer la relativité des chiffres : en 1986, pour 56000 entrées sur le territoire, on comptait 63000 sorties, soit un bilan négatif de 7000 personnes. Pourtant, le nombre d'étrangers diminue de 42000 : les naturalisations (67000) dépassant l'excédent naturel (60000 naissances - 28000 décès = 32000).

### ***Des différences socioculturelles qui s'atténuent, sans disparaître***

Les différences d'ordre socio-culturel s'atténuent également à la longue. Non seulement parce les immigrés adoptent le comportement français, mais aussi parce que les français intègrent des éléments nouveaux à leur culture. C'est d'ailleurs le but de « l'intégration ».

### ***Une répartition inhomogène sur le territoire et dans la pyramide des âges***

L'implantation géographique des immigrés est très concentrée. Plus du tiers vivent dans la région Ile-de-France et près de 60% dans trois régions (Ile-de-France, Rhône-Alpes, PACA). 10 régions sur 22 ont plus de 100000 immigrés et totalisent 84,25% de la population étrangère. La part des étrangers dans la population totale varie donc fortement selon la région de résidence, passant de 12,8% en région parisienne à 1,2% en Bretagne. Cette concentration est plus marquée dans la population active qui atteignaient en 1982 41% en Ile-de-France, 18,5% en Haute-Corse pour une moyenne nationale de 6,6%.

Enfin, notons que 7 étrangers sur 10 habitent une unité urbaine de plus de 100000 habitants contre environ 4 français sur 10.

La population immigrées est jeune, constituées de familles importantes comme nous l'avons vu plus haut. Cette concentration géographique est ainsi amplifiée dans la pyramides des âges : 33% des moins de 14 ans en région parisienne sont d'origine immigrée.

## **II. ORIGINES DES RAPPORTS DE FORCE ET DE POUVOIR**

Les rapports de force conséquences de l'immigration se situent à deux niveaux principaux : le rapport de force entre Etats de départ et Etat d'arrivée, et les rapports de force démographiques sur le territoire d'arrivée.

### **• Les rapports entre Etats :**

#### ***Les écarts naturels, origines de l'immigration.***

Entre Etats, les flux d'immigration sont provoqués par des écarts existants entre les niveaux économique (pauvreté/richeesse, chômage/emploi), socio-culturel (Etat providence, mécénat), politique (liberté/dictature, paix civile/guerre civile), démographique (vieillessement de la population/explosion démographique). L'immigration apparaît donc comme une régulation naturelle de la répartition des richesses et des besoins humains. Chaque pays y trouve donc ses avantages.

Les pays de départ diminuent leurs pressions démographique et sociale. Sur le plan économique, ces flux favorisent leurs exportations. Sur le plan politique et culturel, ils augmentent leur rayonnement et leur influence (lobbying).

L'avantage de l'un n'est pas forcément un désavantage pour l'autre : le pays d'arrivée peut profiter d'une population déjà formée, d'un apport de nouveauté culturel ou technique (cas de l'immigration de voisinage ou de pays industrialisés). Dans le cas de la FRANCE, le besoin en main d'oeuvre et le rajeunissement de la population y trouve une

solution partielle. L'influence des populations immigrées sur la politique tiers-mondiste de la France est plus difficile à établir, mais reste probable.

Un désavantage apparaît lorsque ces populations n'ont pas de formation intéressante pour l'économie (cas des pays en voie de développement), que ces populations viennent en compétition de la population d'accueil (chômage dans le pays d'arrivée) ou que l'immigration proviennent de pays à forte « spécificité culturelle » (problème d'intégration et conséquences socio-culturelles).

En FRANCE, ces problèmes existent. Ils sont cependant à relativiser. Il est vrai que le chômage atteint plus la population immigrées que la population d'accueil (20% de chômeurs pour 13,4% en moyenne en FRANCE). Elles ne concourent pas cependant dans les mêmes créneaux (secteurs et catégorie socio-professionnelle). Notamment, la percée des étrangers dans certains secteurs (le tertiaire par exemple) s'explique par leur plus grande acceptation de conditions d'emploi défavorables. Les immigrés sont en effet surreprésentés dans l'industrie (16,9% dans les BTP) et dans la catégorie ouvrier (57,9% des actifs pour 31% en moyenne chez les français). La substitution poste à poste entre français chômeur et immigré pourrait paraître tentante, mais est irréalisable. Un départ massif des étrangers provoquerait des phénomènes de récession dans de nombreux secteurs. Nous reviendrons sur le problème de la spécificité culturelle plus loin.

- **Les rapports de pouvoir, origine des rapports de force,**

Les rapports de pouvoir découlent des rapports de force (état de fait et lutte pour les droits de la population immigrée déjà sur le territoire) , mais peuvent aussi en être à l'origine (politique nataliste et volonté d'expansion, protectionnisme de l'autre).

Les rapports de pouvoir entre Etats sont la suite logique des rencontres de deux puissances sur un même point d'intérêt. La frontière, les points de passage stratégiques militaires et commerciaux ont longtemps été ces points de rencontre. L'explosion technologique, en réduisant les dimensions du monde et en multipliant les échanges a aussi multiplié les points de friction. La puissance d'un Etat ne se mesure plus par la superficie de son territoire et la masse de sa population, mais par sa puissance économique et technologique. Une armée de 15000 hommes peut détruire une armée d'un million d'homme et le petit KOWEIT pourrait détruire économiquement le NIGERIA.

Cet état de fait est difficilement acceptable pour les nations en voie de développement dont les populations forment la grande majorité de la population mondiale. Cette situation est d'autant plus inacceptable que le pays ex-colonisé éprouve un sentiment d'humiliation et une certaine rancoeur envers le pays ex-colonisateur. L'immigration devient alors une arme, un levier permettant d'agir sur les grandes puissances économiques qui sont aussi, souvent, des nains démographiques. Elle peut aussi être un moyen de déstabilisation de ces pays.

Dans le cas de la FRANCE, les flux de population se font de manière naturelle suivant le schéma décrit dans la première partie de l'étude. Cependant, certains de ces flux sont favorisés et utilisés dans un but expansionniste (cas des relations France/Algérie : déséquilibre des accords sociaux, culture de haine et de revanche dans la jeune population, expulsion des droits communs vers la France, réseaux islamistes, politique résolument nataliste malgré les problèmes économiques) - cas de pays musulmans « durs » avec la même politique nataliste, la culture du Djihad et de l'expansion du « Dar al Islam vers le Dar al Harb », la diffusion culturelle par la construction des mosquées, l'achat des chaînes de télévision par satellite (Arabie Saoudite) et la transmission de message anti-occidentaux par ces canaux). Le nombre d'antennes paraboliques sur les fenêtres de quartiers « ghettosés » est parlant. Ce sont autant de frein à l'intégration douce de ces populations très sensibles à leur culture d'origine qui partent souvent avec

le mythe du « retour au pays » au coeur et doivent faire face à une insertion difficile dans un monde qui leur est pratiquement étranger et pas toujours amicale.

- **Les rapports entre populations sur le territoire d'accueil : les « grumeaux » du melting pot.**

Ces problèmes apparaissent au niveau des rapports démographiques, modulés de la « dureté » culturelle.

***La modification qualitative et quantitative de l'immigration en France,***

Si le nombre des immigrés en FRANCE se stabilise - quantitativement - à 6,4% de la population, une modification qualitative importante s'est faite depuis les années 50. L'immigration est plus « voyante » : les migrants d'origine européenne sont en net recul, alors que les effectifs du Maghreb restent stationnaires et ceux d'Afrique Noire en augmentation. La formation est souvent très faible et les cultures très différentes de la population d'accueil.

***Des facteurs d'homogénéité et des facteurs de différenciation***

Quatre facteurs sont considérés comme atténuant les diversités culturelles. La naturalisation, l'école, les médias et les mariages mixtes. Chacun de ces points mériterait une étude pour lui-même. Ils sont à prendre avec mesure, car d'autres facteurs concourent à entretenir les différences : la famille, la langue maternelle, la religion et la ségrégation par le logement.

La naturalisation est un premier pas vers l'homogénéisation si elle est acceptée (choix de patrie). On peut se demander ce que vaut une naturalisation donnée sans l'avis de l'intéressé. Notamment s'il conserve sa langue maternelle et s'il est isolé dans un ghetto. L'influence des médias et de l'école est certainement la plus puissante. L'école de la IIIème République a permis la « francisation » des provinces et l'oubli des patois. Elle se heurte cependant aux spécificités culturelles que certains immigrés refusent d'oublier et regardés avec bienveillance par de nombreux enseignants. La religion, notamment, est plus profondément ancrée que le breton. Que dire quand la langue (arabe) est le support de la religion (Islam) ?

Les médias, pour leur part, se font souvent l'écho d'un « politiquement correct » vis-à-vis de l'immigration. Cependant, ils agissent plus vers la population d'accueil (apprendre la bienveillance, lutte contre le racisme). Les populations immigrées qui posent de réels problèmes d'insertion ne sont pas touchés par ces émissions. A l'heure du câble et de la télévision par satellite, il est plus facile et pas tellement plus cher de recevoir des émissions dans sa langue maternelle.

Les mariages mixtes ont montrés leur efficacité dans les immigrations passées. En une génération, l'immigrés peut être assimilé. Un français sur cinq aujourd'hui a un parent ou un grand parent immigré. Ici aussi, la spécificité culturelle diminue considérablement son rôle. Si la plupart des communautés se mélangent relativement aisément, la « dureté » culturelle de certaines est un frein puissant. C'est le cas des mariages mixtes dans des populations très conservatrices comme les chinois ou les musulmans (mariage mixte possible qu'entre un musulman et une femme non-musulmane car les enfants dans ce cas sont musulmans. Un non-musulman ne peut pas épouser une musulmane).

***Influences des inhomogénéités :***

Des flux trop importants de population à fort caractère exogène peut provoquer la création de « ghettos », voire dériver en « fait minoritaire ». Le rejet de la civilisation occidentale par une grande part des populations du tiers-monde accentue ce phénomène. La

concentration des populations immigrées sur des zones limitées du territoire rend plus voyant le phénomène : pour une moyenne de 6,4%, ils se retrouvent à plus de 10% en région PACA. Dans la pyramide des âges, nous l'avons vu, 33% des moins de 14 ans en région parisienne sont fils ou fille d'immigrés. Cette forte concentration dans certaines banlieues engendre des phénomènes de ghettos, de situations d'échec (scolaires, professionnels), de délinquance et d'exclusion. Le ghetto est indissociable d'une connotation sociale. Il n'est pas seulement un « isolat » d'étrangers, il est en même temps un rassemblement de population privée de l'accès à la totalité des formes et des avantages de la vie urbaine; Il est marginal et pas seulement original. Il se vide par insertion individuelle dans la société. (accession à un milieu social supérieur). La disparition du ghetto ne signifie pas disparition du fait minoritaire, mais son transfert dans un milieu « ouvert » (cas juif à New York). Ce « fait minoritaire » est à prendre en compte, car il peut s'éveiller pour de nombreuses raisons :

*Toute migration, toute imbrication de collectivités allochtones n'engendre pas nécessairement ni immédiatement le fait majoritaire, qui est contré par les tendances à l'intégration et à l'assimilation. Il faut une prise de conscience d'une particularité et, subsidiairement, d'une subordination qui surgit à l'occasion d'événements ou de situations jouant le rôle de révélateur. C'est une des données essentielles de la politique nationale et internationale, c'est pourquoi il s'agit d'une approche géopolitique. P. GEORGES (Géopolitiques des Minorités)*

### **Le distinguo « insertion », « assimilation », « intégration ».**

Le rapport MARANGE-LEBON propose une distinction entre les différentes solutions permettant de résoudre les problèmes liés à l'intégration. L'assimilation est la perte de l'identité minoritaire. Le facteur temps est essentiel et passe par un cycle « coexistence, insertion, assimilation ».

En FRANCE, la solution retenue est l'intégration qui sauvegarde l'identité culturelle du nouveau venu. Ceci suppose une modification des mentalités des populations d'accueil qui doivent apprendre à accepter les différences. Ce choix a été fait du fait de la modification qualitative de l'immigration depuis trente ans et de la forte influence des « spécificités culturelles » : l'assimilation étant devenue très difficile pour la majeure partie des immigrants et une partie de la population d'accueil se refusant, au nom d'un certain humanisme, à faire subir un « génocide culturel » aux nouveaux venus.

### **Les problèmes de l'intégration**

L'intégration implique un changement de mentalité des populations d'accueil et des modifications de structure de la société. Si les populations d'accueil refusent ces changements et ces modifications (perte des racines, crainte de « l'invasion ») ou ont peur de la compétition sur le plan social (« coût de l'immigration ») ou sur le plan du marché du travail (chômage), un rejet, une dérive vers les extrêmes peut se faire sentir (FN). D'un autre côté, l'intégration n'est souvent qu'apparente et illusoire. La charge culturelle des uns ou des autres est inégale, mais surtout les rapports avec l'espace (minorité spatialement cohérente) ou îlots isolés (minorités diffuses) changent les données du problème.

### **• Les rapports de force origine des rapports de pouvoir.**

Les manoeuvres politiques extérieures à la nation et ses courants de pensées se ressentent bien évidemment sur le territoire national en accentuant les tendances normales des flux migratoires et en rendant plus difficile leur résolution : les ghettos, la diffusion d'un islam « dur », l'appui intellectuel aux réseaux intégristes, le refus des lois du pays d'accueil au nom de la « spécificité culturelle », la délinquance de jeunes que « l'on ne comprend pas ».

Ces problèmes néanmoins sont inhérents à toute immigration. Les populations nouvellement installées côtoient les anciens habitants et désirent bien naturellement avoir le même confort, les mêmes droits sociaux et, par extension, les mêmes droits politiques.

Les populations immigrées influent ainsi fortement sur la vie française dans tous les domaines (économique, social, politique, culturel). Nous l'avons vu, des pans entiers de l'économie française dépendent de leur main d'oeuvre. Les lobbies financiers et industriels (libanais, juifs par exemple) sont bien connus, et leur influence générale sur l'économie française particulièrement positive. L'influence est aussi très sensible sur la répartition inhomogène de ces populations sur le territoire (Ile-de-France, région PACA), devenue encore plus sensible depuis les lois sur le regroupement familial.

L'influence culturelle peut prendre des formes agressives (port du foulard islamique, reconnaissance de la spécificité culturelle) et marquer des zones qui se différencient franchement du reste du territoire (ghettos, quartier « asiatique » dans le XIIIème à Paris, porte d'Aix à Marseille, Goutte d'Or). Cette influence est très différente suivant les nationalités d'origine. Ces rapports de pouvoir se font sentir bien sûr sur le marché du travail et sur le « coût social » des immigrés sur l'économie nationale.

### **Le « coût de l'immigration »**

L'immigration procure une main d'oeuvre à bon marché dans de nombreux secteurs (tertiaire et activités de service). Cependant, elle se situe principalement dans le milieu ouvrier (57,9% pour 31% chez les français) et elle est fortement touchée par le chômage (20% des actifs en 93, soit le double des français). Le coût social des immigrés, très commenté, est à relativiser. Les immigrés ont les mêmes droits (RMI, Allocations...), mais payent les mêmes cotisations. Il est vrai que leurs familles plus nombreuses et leur taux de chômage plus important créent un négatif (estimé à 7 milliards en 89 pour la Sécurité Sociale). Les estimations sont cependant difficiles, car aucune distinction n'est possible dans les flux financiers. Pour les pays de départ, les « remises de fonds » sont un avantage certain, ainsi que la diminution de la pression des chômeurs. Stabilisant et enrichissant pour les pays de départ (stimulation à l'exportation, instrument de pénétration commerciale, remises de fonds), l'immigration n'apporte, pour la France, sur le plan économique qu'un coût somme tout modéré, une main d'oeuvre bon marché qui n'est pas vraiment en concurrence avec nos chercheurs d'emplois.

### **• Les conséquences politiques.**

#### ***La lutte pour la reconnaissance et les droits.***

En FRANCE, ce combat pour le droit des immigrés prend une tonalité particulière dans la mesure où ce combat est appuyé par une partie de la population d'accueil (partiellement formée d'immigrés fraîchement nationalisés) au nom d'une tradition de notre pays-terre-d'accueil.

Le problème des rapports de pouvoir entre immigrés et « français de souche » doit être posé à son vrai niveau. Un français sur cinq est d'origine immigrée et il paraît évident que ces populations qui ont choisi la France ont des droits car ils vivent et ils travaillent sur notre territoire. Ils ont aussi des devoirs (acceptation des lois françaises, acceptation des conséquences du choix de la nationalité française ou du maintien de sa nationalité d'origine). Il faut aussi clairement refuser les spécificités « transnationales » comme l'est la religion qui doit accepter le principe de laïcité française. Ces deux derniers devoirs, il est vrai, s'estompent considérablement si la nationalité est donnée sans l'avis de l'intéressé.

#### ***L'atmosphère passionnelle du débat.***

Ces principes sont, en général, acceptés par la grande majorité des immigrants, musulmans ou non (occidentalisation des mentalités). Ils le sont curieusement moins

dans les mentalités d'une partie de la population française qui n'arrive pas à définir les limites entre nécessité juridique acceptable et dérive raciste et discriminatoire.

Le rapport de pouvoir se retrouve en fait entre la partie « progressiste » et la partie « conservatrice » de la population. Le problème de l'immigration est ainsi injecté au coeur de tous les débats politiques avec toutes les dérives que cela implique : démagogie (le vote des immigrés est convoité), caricatures, création d'épouvantails, chiffres remaniés, vocabulaire manipulé (« irréguliers » transformé en « sans-papiers ») au nom de la confrontation d'une idéologie qui se dit « humaniste » contre une idéologie qui se dit « réaliste » ou « nationaliste ». L'amplification médiatique du phénomène, en général pour la défense des immigrés, exacerbe les esprits au-delà de la réalité de l'information (cas de 50 « sans-papiers » tenant l'antenne un mois durant). L'aspect profondément passionnel de ce débat masque la vérité et rend extrêmement difficile l'analyse du problème. Ce débat trouve son débouché naturel dans le débat sur le code de la nationalité et les lois de contrôle de l'immigration en nuisant souvent à leur efficacité et à leur bonne compréhension par tous. Le choix de l'intégration plutôt que l'assimilation comme solution au problème provient certainement de cette hésitation générale.

### ***L'enjeux politique.***

Le droit de vote des immigrés et le clivage dans la population d'accueil sont des sujets d'intérêts majeurs pour les hommes politiques. La France est divisée traditionnellement en deux et « l'alternance » est devenue une habitude de cette fin de siècle. Le rejet des extrêmes (FN) dans une inexistence législative et l'appel aux votes des français nouvellement nationalisés (environ 100000 par an) est une politique électorale qui a fait ses preuves. La nouvelle loi sur le code de la nationalité (1997), même si cela est difficile à évaluer aujourd'hui, permettra certainement de nationaliser massivement des immigrés. Outre la « disparition » de ces étrangers des chiffres de l'immigration, les bataillons de nouveaux électeurs devraient donner leur bulletin de vote à ceux qui donneront le plus aux nouveaux venus. Droite et Gauche se disputent ainsi ces nouveaux citoyens (qui forment une grande part de l'avenir démographique de notre pays) en se démarquant franchement des partis « nationalistes ». Si l'ensemble des étrangers se retrouvait nationalisés (cas qui devient probable), c'est 6,4% (près de 10% en comptant les nationalisés de fraîche date) de voix supplémentaires qui pourraient modifier durablement les équilibres politiques.

### ***Les institutions.***

Les institutions de la Vème République ont connu quatre révisions constitutionnelles entre 92 et 96, dont une (19/11/93) pour dispenser la France de l'obligation d'examiner les autres demandes d'asile des personnes venant d'un autre pays signataire de SCHENGEN. Cela concerne essentiellement l'immigration de voisinage. A partir de cette date, les immigrants en provenance de l'espace européen ne sont plus comptés dans les statistiques.

Il est à noter que M. Mitterand en parlant du droit des Corses « à la différence et à l'identité culturelle » impliquait que la même tendance devait prévaloir pour les immigrés. Coup d'arrêt du Conseil Constitutionnel, garant de l'Etat de Droit, à cette dangereuse dérive de l'exécutif (cité dans la Revue d'Etude de février 1996). L'importance des textes fondateurs, le problème du droit d'asile sont d'autres sujets à garder en mémoire. Cette volonté de modification peut réapparaître, au terme d'une nouvelle majorité.

### ***Politique étrangère***

L'atteinte à l'autonomie de la politique étrangère est un problème mondial : tout se passe comme si les Etats devaient choisir entre la voie de l'affirmation symbolique et l'action masquant derrière les apparences d'autonomie les vertus utilitaires de la dépendance pragmatique. Cette dépendance est la conséquence du progrès technique de la

communication. La démographie ici, un massacre là deviennent des enjeux. Le principe de souveraineté devient un obstacle à la concertation. Il en est de même pour les domaines de la sécurité et des Droits de l'Homme. L'action des « lobbying » est grossie par les médias : il n'y a plus de frontière claire entre sujets « nationaux » ou « internationaux ». Du fait, les Etats doivent transiger entre eux et avec un ensemble de groupes et de leaders d'opinion véhiculant des représentations affectives et superficielles des problèmes nationaux. L'Etat n'est plus la seule instance capable de mobiliser l'individu de façon déterminante : l'appel citoyen doit coexister avec l'appel utilitaire (transmis par réseaux transnationaux) et l'appel identitaire (succès des entreprises religieuses, ethniques, tribales). Le « prince » ne trouve sa légitimité qu'en tenant compte de ces limitations. « la politique étrangère ne garde qu'un sens rhétorique dans un monde qui a déjà aboli les souverainetés » (Etat du Monde 1997).

#### • Prospectives.

Les prospectives passent par une tentative de prévision démographique pour les trente ans à venir. Cette exercice est difficile. Les éléments de base, si on fait abstraction provisoirement de l'immigration, sont la pyramide des âges actuelle (connue) et une tentative d'estimation des taux de fécondité et de mortalité qui restent soumis à des évolutions aléatoires.

Ces prospectives doivent de plus prendre en compte la situation générale du monde au XXIème siècle. Pour la France, les influences socio-culturelles de trois zones resteront prépondérantes : les influences américaines, européennes et maghrébines (monde méditerranéen).

Les grandes accélérations techniques et démographiques connues par notre siècle ne devraient pas continuer de manière exponentielle. Cependant, les experts s'accordent pour dire que le monde comprendra de 12 à 15 milliards d'habitants, en majorité urbains, avec des croissances démographiques très ralenties. Les populations seraient en déclin quantitatif dans leur vieillissement si les émigrations mieux contrôlées ne venaient corriger des pyramides des âges de plus en plus inversées.

« Il est fort probable que l'écart entre les taux de fécondité des différentes populations du monde qui est une donnée majeure à la fin du XXème siècle se réduira fortement au siècle suivant. » O. DOLLFUSS (La nelle carte du Monde)

L'un des problèmes des démographes est de savoir où se termine *la transition démographique* entre révolution industrielle et situation de stabilité démographique. Le taux de fécondité des françaises a baissé au dessous du 2,1 (renouvellement de la population) depuis le début du siècle (à part quelques périodes conjoncturelles comme le baby boom) pour atteindre 1,75 en 1975. Il peut encore baisser (cas des allemandes et des italiennes tombées au dessous de 1,3). Les spécialistes des projections démographiques (INSEE) se fondent en général sur une stabilisation des taux de fécondité. L'étude faite par l'INSEE sur les données connues en 1985, avec différentes hypothèses, prévoit une population d'environ 58 millions d'habitants en 2000. En 2040, si le taux reste à 1,8, à 55,7 millions (63,8 millions si le taux remontait dès maintenant à 2,1). L'effectif des moins de 20 ans chute de 17 millions (1985) à 13 millions en 2020. L'effectifs des plus de 60 ans passent de 9 millions à 16 ou 17 millions. Le renversement de la pyramide est très net. Globalement, le taux devrait évoluer pour atteindre une stabilité démographique (55 millions d'habitants?).

Le remplacement des générations s'inscrit dans une politique nataliste (le taux de 2,1 ne sera atteint que si l'on favorise les familles nombreuses) et d'immigration contrôlée, considérée par les démographes, comme une « chance à saisir pour les pays du Nord ». Sous le premier Empire, la France, avec 30 millions d'habitants, formait 15% de la population européenne à égalité avec l'Empire Russe, et 3% de la population mondiale. Sa place aujourd'hui la situe à 7% de la population européenne et 1% de la population mondiale. Au mieux (source ONU, avec seuil de fécondité du tiers-monde stoppé au seuil occidental et un retour au seuil de remplacement pour les occidentaux), les pays industrialisés représenteraient 1,4 milliards sur 11 milliards (13%). La France, avec 60 millions d'h., 0,5%. Tout cela doit être modulé de la puissance économique pour situer le niveau de rayonnement. L'Europe et la francophonie sont des atouts importants également. Les pays d'Afrique Noire francophone devraient passer de 110 millions à 600 millions d'ici la fin du siècle prochain.

Hormis cette vision globale, il est important de s'arrêter sur la structure interne de la population en regardant l'évolution de la partie culturellement « dure ». 5% de la population française environ sont d'origine du Maghreb et d'Afrique Noire, en général musulmans. Sur une génération (20 à 30 ans), en conservant un taux de fécondité de 2,2 (demi-taux moyens des immigrés musulmans étant de 5,4 actuellement), et un taux de 1,8 pour la population française de souche (1,75 en 1975), nous arrivons aux chiffres suivants :

1990- Population française : 56,6 millions dont 3 millions de musulmans (QUID 96).

2020- Population française : 58,0 millions d'habitants et 3,5 millions de musulmans

Cela en considération une immigration zéro sur 30 ans. Globalement, cette population reste stable quantitativement (de 5 à 6%), mais sur les 1,4 millions de nouveaux français, 33% seront musulmans. Si l'immigration continue au rythme actuel (50000/an dont 50% de musulmans), cette population atteindra 4,3 millions (7,4% de la population générale et 38% des nouveaux citoyens). Il peut paraître surprenant que, dans un tel contexte, aucune politique nataliste ne soit mise au point. Il s'agit certainement d'un choix politique visant à diminuer encore les différences entre population de souche et population immigrée et faciliter ainsi l'intégration. L'évolution rapide par les nouveaux citoyens de la structure de la population fera disparaître le loyau « dur » (conservateur) en une ou deux générations.

Cette vision met en évidence l'importance de mieux répartir cette population pour mieux améliorer son intégration, voire son assimilation pour éviter tout risque de dérapage en « fait minoritaire ». On se rend compte aussi, qu'en dehors de l'Europe, les liens avec le monde méditerranéen et le Maghreb en particulier deviendront de plus en plus forts et que nous devons construire dès maintenant des relations saines et dépassionnées avec ces pays. Notre société deviendra certainement de plus en plus multiculturelle (culture européenne et africaine, enrobée de culture américaine?) et pourra désorienter les vieux dinosaures enracinés dans le terroir. L'éviter paraît difficile du fait du choix de l'intégration et de la forte influence géopolitique mondiale. Le génie français devra réussir ce challenge.

## CONCLUSION

Le problème de l'immigration est un problème global qui dépasse largement le cadre de notre territoire. C'est bien un problème géopolitique, dont les perspectives mettent en évidence la structure démographique et socio-culturelle interne au pays, la position politique de notre pays par rapport aux voisins immédiats (Europe, Maghreb).

L'influence géopolitique de l'immigration n'est pas à négliger. Elle modèle notre position dans le monde, nos choix de politique extérieure et dirige les débats de notre politique intérieure. Elle définit surtout le choix de notre société de demain. L'immigration est un complément nécessaire et naturel à l'épanouissement de la société française vieillissante. De nombreuses réussites artistiques, littéraires ou économiques sont le résultat d'immigrés devenus célèbres et leurs noms ont participé au rayonnement de notre nation. L'immigration depuis trente ans a changé de nature. Les nouveaux venus ne veulent plus nécessairement oublier leurs origines et se « noyer » dans la société française traditionnelle. L'aspect financier est devenu prépondérant sur l'aspect moral du choix d'une « nouvelle patrie ». La crispation des débats autour de ce sujet montre son importance aujourd'hui. La peur de l'étranger et du lendemain braque une partie de la population. Le danger de déstabilisation de la société est réel et doit être soigneusement pris en compte.

Cependant, les problèmes économiques et culturels que posent les immigrants sont très relatifs. L'occidentalisation des mentalités est une réalité et la grande majorité des immigrés acceptent nos lois et participent à la mise en valeur de notre pays. Pourtant, si les problèmes sociaux et politiques sont sérieux, ils sont amplifiés par les discours passionnels. La permissivité démagogique vis-à-vis des extrêmes des deux bords, masque les succès importants de cette immigration « silencieuse ».

Le problème de la politique nataliste ne doit pas être occulté non plus. Il définit autant que l'immigration la structure de la société de demain. Plus d'enfants français de souche permettraient un plus grand mélange des immigrés et une tendance à l'assimilation plus certaine. La diminution de la population de souche et l'augmentation de la population immigrées et le choix de l'intégration changeront plus profondément nos habitudes.

La clarté et la fermeté dans la politique d'immigration sont le noeud du problème de l'immigration en FRANCE. Nous sommes dans un régime transitoire comme en a connu souvent notre pays. Les perturbations existent et ne doivent pas être sous-estimées. Elles ne doivent pas non plus provoquer un rejet de l'immigration. Ces perturbations doivent être contrôlées, et par un contrôle connu, compris et accepté par tous. Le noeud gordien est là. Qui va le trancher ?